

11 juillet 2022 – Communiqué de la Fédération CGT des Services publics

La CGT est signataire de l'accord de méthode en vue de la négociation sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC)

La CGT, et l'ensemble des organisations syndicales du Conseil Commun de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT), signeront mardi 12 juillet 2022, dans les locaux de l'AMF, l'accord de méthode PSC proposé par la Coordination des Employeurs Territoriaux (CET), avec le souhait affiché d'entamer une véritable négociation sur ce sujet et ses modalités de mise en œuvre.

Pour la CGT, la mise en œuvre de la PSC est un pas de plus vers un droit effectif des agent-es territoriaux à une sécurité et une protection sociales intégrales, solidaires, généralisées, protectrices des aléas et des risques de la vie.

Dès les prochains mois, la CGT portera donc les thèmes suivants dans le cadre de ces négociations qui sont déjà inscrites dans l'accord de méthode et s'imposeront nationalement:

- * une définition la plus large possible des bénéficiaires à la PSC (actifs, retraités, ayants droit) et une portabilité des droits étendue.
- * des paniers de soins du plus haut niveau possible de couverture en % des dépenses de santé – régimes obligatoires et complémentaires - et en prévoyance.
- * des mesures fortes de solidarité avec une attention particulière envers les plus précaires et les retraités.
- * les montants de référence des paniers et de participation minimum, pour la santé et la prévoyance, de participation des employeurs avec une indexation du montant de participation sur un indicateur objectif à construire.

La CGT aborde ces négociations avec détermination afin de gagner un haut niveau de protection sociale et la meilleure prise en charge financière obligatoire de la PSC pour l'ensemble des agents territoriaux.

Contact presse : Amar YAZID 06 58 01 75 85 – a.yazid@fdsp.cgt.fr